



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Municipalité de Saint-Damien
Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 13 h 30, le 1^{er} avril 2021, par
vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous
la présidence du maire, monsieur Daniel Monette :

Madame Christiane Beaudry, conseillère au district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller au district 5
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent et
5 citoyens assistent virtuellement à la rencontre.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives
gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la
présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens
ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente
séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 13 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13 h 30, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

139-04-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est
unanimentement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adjudication de contrat – Pulvérisation, rechargement,
préparation et pavage d'un tronçon du chemin Beuparlant Est
6. Avis de motion – Règlement numéro 791 – Travaux de réfection
sur le chemin Beuparlant Est
7. Adoption – Projet de règlement numéro 791 – Travaux de
réfection sur le chemin Beuparlant Est
8. Nomination et embauche d'un directeur général
9. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021

10. Levée de la séance

5. **ADJUDICATION DE CONTRAT – PULVÉRISATION,
RECHARGEMENT, PRÉPARATION ET PAVAGE D’UN
TRONÇON DU CHEMIN BEUPARLANT EST**

140-04-2021

Considérant que lors de l’appel d’offres public pour la pulvérisation, le rechargement, la préparation et le pavage d’un tronçon du chemin Beuparlant Est, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaire	Prix total (avant taxes)
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	621 230,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	495 098,11 \$
Pavage JD inc.	603 838,00 \$
Jobert inc.	668 501,00 \$

Considérant la recommandation du directeur général, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu

- d’accorder le contrat pour la pulvérisation, le rechargement, la préparation et le pavage d’un tronçon du chemin Beuparlant Est au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation Normand Majeau inc. au prix de 495 098,11 \$ avant taxes, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

6. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 791 – TRAVAUX
DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN BEUPARLANT EST**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-François Mills qu’à une prochaine séance, un règlement relatif aux travaux de réfection sur le chemin Beuparlant Est sera proposé pour adoption.

7. **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 791 –
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN BEUPARLANT EST**

141-04-2021

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 791 avant la présente séance;

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu que le projet de règlement 791 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Séance extraordinaire de 1^{er} avril 2021
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 791

**TRAVAUX DE RÉFECTION
SUR LE CHEMIN BEUPARLANT EST**

- Attendu** l'état déplorable du chemin Beuparlant Est;
- Attendu que** le conseil municipal de Saint-Damien entend faire réaliser, dès l'année 2021, des travaux de réfection majeure sur le chemin Beuparlant Est;
- Attendu que** des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation des travaux et qu'un contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, en date du 1^{er} avril 2021, sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter de la Municipalité et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- Que le présent projet de règlement, portant le numéro 791, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Travaux de réfection sur le chemin Beuparlant Est » et porte le numéro 791 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser des travaux de réfection majeure sur le chemin Beuparlant Est et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021

ARTICLE 4 - AUTORISATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cinq cent soixante-neuf mille deux cent quarante dollars (569 240 \$) remboursable sur une période de vingt (20) ans, cette somme correspondant à la plus basse offre soumise lors de l'appel d'offres public.

ARTICLE 5 - DÉTAILS FINANCIERS

Le coût des travaux pour la réalisation des travaux de réfection est de cinq cent soixante-neuf mille deux cent quarante dollars (569 240 \$), tel qu'il appert au « Formulaire de prix » du soumissionnaire s'étant vu adjudgé le contrat, formulaire faisant partie intégrante du présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 6 - RÉPARTITION DES COÛTS - CAPITAL ET INTÉRÊTS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une compensation, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble vacant (non construit)	0,5
Immeuble avec uniquement bâtiment secondaire	0,5
Immeuble-en ZEC (camping)	0,5
Immeuble entièrement résidentiel	1
Immeuble résidentiel jumelé à un commerce	1
Immeuble commercial ou exploitation agricole	2
Autre immeuble (pourvoirie , industrie, etc.)	2

ARTICLE 7 - EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
directeur général

8. NOMINATION ET EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

142-04-2021

Attendu la vacance au poste de directeur général à compter du 1^{er} mai 2021, faisant suite au départ à la retraite de monsieur Mario Morin, directeur général en fonction depuis juillet 2019;

Attendu les démarches confiées à une firme externe pour la recherche de candidats potentiels, la sélection de quatre d'entre eux et la recommandation quant au choix final;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que monsieur Éric Gélinas soit promu au poste de directeur général de la municipalité, et ce à compter du 1^{er} mai 2021;

Que les conditions de travail, rémunérations et avantages soient ceux précisés au contrat de travail à intervenir et devant être signé par le maire monsieur Daniel Monette.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN
Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

143-04-2021

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu de lever la séance à 13 h 50.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général